

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la séance virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **jeudi 21 mai 2026**, à 19:15, sur la plateforme Teams, et présidée par monsieur Fayçal Boutenbat, président.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément	Absent	Nathalie GIGNOUX
Au Trésor-du-Boisé		Mounir MECHMACH
Beaconsfield	Absent	Elizabeth HUART
Beau-Séjour	Absent	Amanda ASSAF
Bois-Franc-Aquarelle	Absent	Chantale RIVEST
Caroline-Dawson	Absent	Amadou DIOP
Cardinal-Léger		NIL
Catherine-Soumillard	Absent	Laurence BLONDEAU-BOUCHARD
Cavelier-De-LaSalle		Raymonde GOMIS
Chanoine-Joseph-Théorêt		Kevin DUROCHER
Collège Saint-Louis	Absent	Alireza GHAZIAN
Dalbé-Viau		Igor CEBOTARI
De la Mosaïque		Philippe LAMY
De la Traversée		NIL
De l'Altitude	Absent	Chantal JOLY
De l'Odyssée		NIL
De l'Orée-du-Parc		Ahmed ABDULLA
Des Amis-du-Monde		Martine RIENDEAU
Des Berges-de-Lachine		Mary-Michèle HÉBERT
Des Coquelicots	Absent	Jacinthe DAGENAIS-CÔTÉ
Des Découvreurs	Absent	Frédéric DUBÉ
Des Grands-Êtres		Anne-Hortense EBENA
Des Marguerite		May HAMOD
Des Saules-Rieurs		Caroline GUÉRIN
Des Sources	Absent	Jean-Philippe BLANCHETTE
Dollard-des-Ormeaux		Marie-Ève BERGERON
Dorval-Jean-XXIII		Ariane NTIBARIKURE
Du Bois-de-Liesse		Ahmad RIFAI
Du Bout-de-l'Isle		Reza HADADI
Du Grand-Chêne	Absent	Sonia DJELIDI
Du Grand-Héron	Absent	Lakhdar BENSALAM
Du Petit-Collège	Absent	Fouad HARAKAT
Du SAS	Absent	Samia MEKHTOUL
Édouard-Laurin		Lyne BEAUCHAMP
Émile-Nelligan	Absent	Roukieta SAWADOGO
Enfants-du-Monde	Absent	Hassan SHAUKAT
Enfant-Soleil		Albert ELOMA
Félix-Leclerc		Fayçal BOUTENBAT
Gentilly		Yolande GOUFACK
Guy-Drummond	Absent	Yves PLOURDE
Harfang-des-Neiges	Absent	Antoine LEGAULT
Hébert		NIL
Henri-Beaulieu	Absent	Lamiia LACHGAR
Henri-Forest	Absent	Émilie BOUCHARD
Île-des-Sœurs		Lionel LE CARLUER
Jacques-Bizard		Raymond LEGAULT
Jardin-des-Saints-Anges		Dominic ROUSSEL
Jean-Grou	Absent	Tarik MOUJOUND
Jonathan	Absent	Patrick PAQUETTE
Jonathan-Wilson	Absent	Nina IOUSSOPOVA
John-F. Kennedy	Absent	Everard JEAN-BAPTISTE
Joseph-Henrico	Absent	Riccardo Di Corpo
Katimavik		May CHERGUI
Lajoie		Adam ROCHEPEAU
Lalande		Sarah THÉRIAULT

Laurendeau-Dunton		NIL
Laurentide		Mohsen ATHIMENE
L'Eau-Vive	Absent	Elizabeth Onyekatchi SIEGFRED
Lévis-Sauvé	Absent	Margaux WEYAND
Marguerite-Bourgeoys	Absent	Maxime MARTINEAU
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard		Pilar CASTRO
Mont-Royal	Absent	Nathalie GIGNOUX
Murielle-Dumont	Absent	Alice KREIDY
Notre-Dame-de-la-Garde		Jérôme PÉPIN
Notre-Dame-de-la-Paix		Raphaëlle ECHE
Notre-Dame-de-Lourdes	Absent	Jessica MARIE
Notre-Dame-des-Rapides		Catherine PAGÉ
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes	Absent	Philippa DUCHASTEL DE MONTRouGE
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		Emira PACHA
Paul-Jarry	Absent	Amélie BOURQUE
Perce-Neige		Joseline YOUNGIA NGASSAM
Philippe-Morin		NIL
Pierre-Laporte		Rawand AKIKI
Pierre-Rémy	Absent	Sara BOUKRAB
Pointe-Claire		Émilie GENTY
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est	Absent	Elizabeth GREISSLER
Saint-Clément-Ouest		Étienne CHABOT
Sainte-Catherine-Labouré	Absent	Sada HAVYARIMANA
Sainte-Geneviève-Ouest		NIL
Sainte-Geneviève-Sud		Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges	Absent	Simon MARTINEAU
Saint-Gérard		Micheline ACKAD
Saint-Germain-d'Outremont		Jean-François DUPONT-VIEL
Saint-Laurent	Absent	Mylène LANGEVIN
Saint-Louis	Absent	Slim MZOUGH
Saint-Luc		Naya KREIDY
Saint-Rémi	Absent	Andrea BALDONI
Terre-des-Jeunes	Absent	Julie HURTUBISE
Très-Saint-Sacrement	Absent	Marie-Hélène CHARTIER
Victor-Thérien		Laurent MALÉPART

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Dorval-Jean-XXIII		Katherine ROCHETTE
Enfant-Soleil	Absent	Serge ATANGANA MBANGA
Dorval-Jean-XIII		Sophie-Catherine CARDIN
Académie Saint-Clément	Absent	Hala FATA

AUTRES MEMBRES PRÉSENTS

Sophie-Catherine Cardin, substitut, école Dorval-Jean-XXIII
Hala Jawlakh, substitut, école Monseigneur-Richard
Laura Holstein, substitut, école Notre-Dame-de-Lourdes
Fatounar Diabakhaté, substitut, école Notre-Dame-des-Rapides
Émilie Boudrias, substitut, école Nouvelle-Querbes
Pierre-Luc Lessard, substitut, école Saint-Georges

Public

Tania Naim, présidente du CP 2024-2025
Romain Nanta, membre du CA du CSSMB
Lorraine Normand-Charbonneau, représentante de la FCPQ

Autres présences

Alain Lavoie (DGA)

Nathalie Provost, directrice (Service de l'Organisation scolaire)

Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au CSSMB

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 17.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Fayçal Boutenbat, président du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence.

2. PAROLE DU PUBLIC

Aucun membre du public ne demande la parole.

3. MOT DU DGA

Monsieur Alain Lavoie salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur accueil.

Les échanges se sont déroulés dans un climat à la fois sérieux et convivial, marqué par la reconnaissance de l'engagement des participants ainsi que par une note plus légère évoquant l'actualité sportive du moment. Monsieur le DGA a invité les membres du CP à visionner une petite vidéo publiée sur Instagram par des employés du siège social du CSSMB. Cette vidéo d'encouragement pour les Canadiens de Montréal a récolté plus de 300 000 vues.

Monsieur Lavoie répond aux questions lui ayant été communiquées avant la séance.

La première portait sur l'utilisation des journées dites « tempête » dans le contexte d'une fermeture d'école causée par une panne d'électricité. Il a été rappelé que ces journées existent avant tout pour permettre aux établissements scolaires de respecter l'exigence légale de 180 jours de classe prévue à la Loi sur l'instruction publique. Dans cette optique, il a été confirmé qu'une journée tempête peut effectivement être utilisée pour compenser une fermeture, peu importe la cause, incluant une panne d'électricité, qu'elle soit planifiée ou non. Il a toutefois été précisé que la réalité sur le terrain peut être plus nuancée. Ainsi, lorsque la panne est planifiée et qu'elle entraîne la fermeture complète de l'établissement pour une journée entière, la compensation est habituellement faite à l'aide d'une journée réservée à cet effet. Toutefois, il arrive que plusieurs événements imprévus surviennent au cours d'une même année scolaire, par exemple une combinaison de tempêtes et de pannes, ce qui peut entraîner un dépassement du nombre de journées prévues initialement pour la récupération. Dans de tels cas, des décisions doivent être prises au cas par cas et il peut exceptionnellement être décidé de ne pas atteindre le seuil exact de 180 jours, bien que tous les efforts soient déployés pour s'en rapprocher le plus possible. Par ailleurs, lorsqu'une panne survient en cours de journée et qu'une partie significative des activités scolaires a déjà eu lieu, cette journée n'est généralement pas considérée comme perdue. De plus, avant de décider de fermer un établissement en raison d'une panne, les directions d'école consultent généralement les fournisseurs d'électricité afin d'évaluer la durée probable de la situation, et si les conditions de sécurité le permettent, les activités peuvent être maintenues jusqu'au rétablissement du service.

La deuxième question abordait le plan de lutte contre la violence et l'intimidation, ainsi que la prise en charge des victimes. Il a été rappelé que ce cadre s'inscrit dans les obligations découlant de la Loi 56 adoptée en 2012, laquelle impose à chaque établissement scolaire de mettre en place un plan structuré visant à prévenir et à traiter ces situations. Des travaux antérieurs, notamment une résolution adoptée en 2022, avaient déjà permis de formaliser un ensemble de mesures et un organigramme visant à mieux encadrer les

interventions, en particulier en ce qui concerne le soutien aux victimes. Les orientations ministérielles les plus récentes exigent désormais que ces mesures soient clairement définies dans chaque plan de lutte, de manière à garantir leur application concrète. Il a été précisé que ces plans sont propres à chaque école et qu'ils doivent être adoptés par le conseil d'établissement, ce qui implique la participation des parents. L'importance de cette étape a été soulignée, puisqu'elle permet de s'assurer que les mesures prévues sont adaptées au contexte de chaque milieu et qu'elles sont comprises par l'ensemble des acteurs concernés. Monsieur Lavoie a réitéré avec insistance qu'aucune situation de violence ou d'intimidation n'est acceptable et que l'objectif demeure de ne laisser aucune victime sans soutien. Les interventions mises en place varient selon la nature et la complexité des situations rencontrées, celles-ci pouvant être influencées par de nombreux facteurs, y compris des perceptions divergentes entre les parties impliquées. Dans les cas les plus graves, des partenaires externes peuvent être sollicités, notamment les services sociaux, les corps policiers, la direction de la protection de la jeunesse ou encore les autorités judiciaires compétentes. Il a également été rappelé que des mécanismes de traitement des plaintes existent et qu'ils doivent être utilisés lorsque les interventions initiales ne permettent pas de résoudre adéquatement une situation. Dans la continuité de cette thématique, il a été présenté un nouvel outil appelé « baromètre », dont la mise en œuvre est prévue à court terme. Cet outil vise à améliorer de manière significative la consignation et le suivi des situations de violence et d'intimidation. Actuellement, les informations sont souvent recueillies de manière partielle et manuelle, ce qui limite l'accès à des données globales fiables à l'échelle du centre de services. Le baromètre permettra désormais de documenter systématiquement les incidents déclarés et d'obtenir une vision d'ensemble en temps réel, facilitant ainsi l'analyse des tendances et la mise en place de mesures adaptées. Il a été précisé que cet outil est destiné à un usage interne, notamment en raison de la nature confidentielle des informations qu'il contient. Toutefois, toute situation signalée par un parent sera prise en charge par l'établissement concerné, puis consignée dans cet outil. L'objectif est d'assurer un suivi rigoureux et d'améliorer la capacité d'intervention des équipes scolaires. Les échanges ont également permis de mettre en lumière certaines préoccupations liées à l'accessibilité de l'information pour les parents. Il a été reconnu que les documents officiels, tels que les plans de lutte, peuvent parfois être volumineux et complexes. Néanmoins, des efforts sont faits pour rendre certaines sections plus synthétiques et plus accessibles, notamment sous forme de résumés. Il a été souligné que ces documents ne doivent pas demeurer théoriques, mais qu'ils doivent être connus, compris et appliqués dans les milieux scolaires. Une préoccupation importante a également été soulevée quant à l'écart possible entre les situations vécues par les élèves et celles qui sont officiellement déclarées. Il a été reconnu que certaines formes de violence peuvent ne pas être signalées, notamment en raison de la peur de représailles ou du manque de confiance. À cet égard, il a été réaffirmé que des efforts doivent être constamment déployés pour créer un environnement sécurisant favorisant la dénonciation et la prise en charge rapide des situations. L'importance de l'implication des parents dans l'élaboration et l'application des codes de vie a également été abordée de manière significative. Il a été rappelé que ces codes de vie doivent obligatoirement être adoptés par les conseils d'établissement, ce qui assure une participation directe des parents. Cette collaboration est jugée essentielle afin de garantir une cohérence entre les règles appliquées à l'école et celles mises en place dans le milieu familial. Il a été mentionné que les modalités de consultation peuvent varier d'une école à l'autre, mais que le rôle des parents demeure fondamental dans l'ensemble du processus, tant au moment de l'élaboration que dans la mise en application quotidienne des règles de vie.

Par la suite, une question portant sur la disponibilité de statistiques relatives à l'évolution de la violence dans les écoles a été discutée. Il a été reconnu que les données actuellement disponibles sont limitées et qu'elles ne permettent pas d'obtenir un portrait parfaitement précis de la situation. Bien que certaines observations laissent entrevoir des variations, celles-ci demeurent difficiles à quantifier de manière rigoureuse. Les résultats de sondages récents portant sur le bien-être des élèves indiquent néanmoins une certaine stabilité par rapport aux années précédentes. Le déploiement du baromètre vise précisément à combler ce manque en permettant une collecte de données plus systématique et plus fiable. Il a

également été souligné que certaines situations de violence ne sont pas déclarées, ce qui représente un enjeu important dans l'analyse globale du phénomène.

La question du suivi des élèves présentant des comportements violents récurrents a également été abordée. Il a été précisé que chaque situation est traitée de manière individualisée et que l'école intervient en premier lieu dans une optique éducative visant à modifier les comportements. Lorsque les situations deviennent plus complexes ou persistantes, des collaborations sont mises en place avec différents partenaires externes, tels que les services sociaux ou les organismes de protection de la jeunesse. Il a été rappelé que ces démarches visent à intervenir en profondeur et à soutenir les élèves et leurs familles, et qu'aucune situation n'est prise à la légère.

Les échanges ont également porté sur la question de la violence envers le personnel scolaire, qui constitue une préoccupation croissante. Il a été indiqué que plusieurs mesures ont été mises en place afin de mieux prévenir et encadrer ces situations. Parmi celles-ci, on note la création d'un comité paritaire réunissant différents intervenants, la mise en place d'un formulaire informatisé permettant de déclarer les incidents et d'en assurer un suivi structuré, ainsi que la participation à des instances nationales de réflexion et de prévention. Des actions concrètes ont également été déployées sur le terrain, notamment la formation de certains intervenants scolaires et la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation visant à promouvoir le respect et la civilité dans les milieux éducatifs. Il a été rappelé que le maintien d'un climat sain et sécuritaire constitue un élément essentiel à la réussite des élèves et au bien-être du personnel. Il a été précisé que ces mesures s'appliquent à l'ensemble des établissements, tant au primaire qu'au secondaire, bien que certaines interventions puissent être adaptées aux réalités propres à chaque niveau.

Enfin, une question relative à la suppression de certains postes d'intervenants communautaires scolaires a été soulevée. Il a été confirmé que cette décision s'inscrit dans un contexte budgétaire contraignant marqué par des compressions importantes. Les ressources concernées étant issues de partenariats externes, leur maintien n'a pas été possible dans le cadre des obligations financières imposées au centre de services scolaire, notamment celle d'atteindre l'équilibre budgétaire. Il a été reconnu que cette décision est difficile et qu'elle suscite des préoccupations, mais elle s'inscrit dans un ensemble de choix complexes rendus nécessaires par la situation financière.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Ajout du point 5. : *Présentation des consultations (Madame Nathalie Provost)*
- Ajout du point 9. : *Consultations;*
- Ajout du point 9.1. : *École Guy-Drummond – Demande d'approbation au ministre de l'Éducation du Québec en vertu de l'article 240 de la LIP – École établie aux fins d'un projet particulier (retour : 13 juin 2026);*
- Ajout du point 9.1.1. : *Résolution;*
- Ajout du point 9.2 : *Collège Saint-Louis – Critères d'inscription 2027 2028 – Fin de la consultation et nouvelle adoption pour consultation (retour : 13 juin 2026);*
- Ajout du point 9.2.1 : *Résolution;*
- Modification du libellé du point 10.2.1. : *Résolution;*

(CP/26-05/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Catherine Pagé et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par madame Catherine Pagé – Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. MOT DE BIENVENUE**
- 2. PAROLE DU PUBLIC**

- 3. MOT DU DGA**
- 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 5. PRÉSENTATION DES CONSULTATIONS** (Madame Nathalie Provost)
- 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 30 AVRIL 2026**
- 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 13 AVRIL 2026**
- 8. PRÉSENTATION DE LA FCPQ**
- 9. CONSULTATIONS**
 - 9.1. École Guy-Drummond – Demande d'approbation au ministre de l'Éducation du Québec en vertu de l'article 240 de la LIP – École établie aux fins d'un projet particulier (retour : 13 juin 2026);
 - 9.1.1. Résolution
 - 9.2. Collège Saint-Louis – Critères d'inscription 2027 2028 – Fin de la consultation et nouvelle adoption pour consultation (retour : 13 juin 2026)
 - 9.2.1. Résolution
- 10. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 10.1. Formation du MEQ
 - 10.2. Chaleur dans les écoles
 - 10.2.1. Résolution
 - 10.3. Projets particuliers
 - 10.4. Activité nationale de la FCPQ (Orford) (30 mai 2026)
 - 10.5. Élections au CA
- 11. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 11.1 Correspondance
- 12. VISITE AU CA DU 12 MAI 2026** (Joseline Yougnia Ngassam)
- 13. COMPTES-RENDUS DES INTERVENANTS DU CP**
 - 13.1. EHDAA
 - 13.2. Intégration et conférences
 - 13.3. Innovation et communication
 - 13.4. Transport
 - 13.5. FCPQ
 - 13.6. Trésorerie
- 14. VARIA**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE** (mercredi, 10 juin 2026 – en présence)

5. PRÉSENTATION DES CONSULTATIONS (Madame Nathalie Provost)

Madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'Organisation scolaire) remercie les membres du CP pour leur accueil et procède à la présentation des deux consultations en cours.

La première concernait le renouvellement du statut particulier de l'école Guy-Drummond. Il a été rappelé qu'il s'agit d'un établissement offrant un programme international et qu'à ce titre, il doit obtenir périodiquement, tous les cinq ans, une autorisation ministérielle afin de maintenir ce statut. Le document soumis constitue une formalité administrative visant à assurer la continuité du projet éducatif et du programme particulier de l'école. Aucun enjeu particulier n'a été soulevé à ce sujet, les membres reconnaissant le caractère récurrent et administratif de cette démarche, et un appui explicite au maintien du statut a été exprimé.

La seconde consultation porte sur le Collège Saint-Louis et plus spécifiquement sur la révision du processus de sélection des élèves pour son programme d'éducation internationale (PEI). Il a été rappelé qu'à la suite d'une contestation d'un parent auprès du protecteur régional de l'élève, le processus d'évaluation basé notamment sur des activités de discussion et une notation détaillée avait été remis en question, en particulier en raison de la difficulté de quantifier objectivement certains critères comme l'humanisme ou la qualité des propos. En réponse aux recommandations formulées, une nouvelle approche a été élaborée. Celle-ci repose sur deux étapes distinctes : une première sélection basée sur

les résultats scolaires des élèves de 4e et 5e année, permettant de retenir environ 400 candidatures, suivie d'une activité de discussion en petits groupes. Dans cette deuxième étape, les élèves ne sont plus évalués par une note chiffrée ni classés entre eux, mais plutôt selon une logique de réussite ou d'échec sur cinq critères précis : l'écoute et le respect, la participation, la qualité de la communication, la collaboration et la justesse des interventions. Les élèves ayant réussi au moins trois de ces cinq critères sont ensuite admissibles à une sélection finale effectuée par tirage au sort. Ce changement vise à rendre le processus plus équitable, moins subjectif et moins anxiogène pour les élèves. Il a également été précisé que la priorité accordée aux fratries s'appliquera désormais parmi les élèves ayant satisfait aux critères, conformément aux dispositions prévues dans la Loi sur l'instruction publique.

Des préoccupations ont été soulevées quant au maintien d'un certain niveau académique, notamment en français, et à la capacité des élèves à suivre un programme exigeant. Il a été réaffirmé que les résultats scolaires demeurent un filtre initial important et que les compétences attendues en matière d'autonomie et de collaboration restent essentielles. Par ailleurs, des questions ont été posées concernant l'accessibilité du programme pour les élèves neurodivergents. Il a été répondu que des mesures d'accompagnement sont déjà prévues lors des activités d'évaluation, avec la présence de professionnels, tout en précisant que les exigences du programme demeurent élevées et doivent être compatibles avec le profil de l'élève afin d'éviter des situations d'échec ou de mal-être.

Enfin, certaines interrogations ont été exprimées concernant le recours au tirage au sort parmi les élèves admissibles. Il a été expliqué que cette approche découle directement des recommandations du protecteur de l'élève et s'inscrit dans une tendance plus large visant à réduire les mécanismes de sélection trop compétitifs dans le réseau scolaire. Les échanges se sont conclus sur ces précisions, les membres ayant pu obtenir des clarifications sur les nouvelles modalités proposées.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 30 AVRIL 2026

(CP/26-05/02)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Roussel, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 30 avril 2026 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par monsieur Dominic Roussel - Proposition adoptée à l'unanimité)

7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 13 AVRIL 2026

Monsieur Boutenbat procède au dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 13 avril 2026.

8. PRÉSENTATION DE LA FCPQ

Madame Lorraine Normand-Charbonneau se présente et remercie les membres du CP pour leur accueil. Elle expose son parcours en éducation, comme enseignante, direction d'établissement et parent engagé. Madame Normand-Charbonneau a mis en avant sa conviction fondamentale à l'effet que les parents occupent une place essentielle dans le système scolaire et que cette place est reconnue explicitement par la Loi sur l'instruction publique. Elle a souligné que, malgré cette reconnaissance, plusieurs parents ne connaissent pas pleinement leurs droits ni les instances dans lesquelles ils peuvent s'impliquer. Elle a rappelé les différents niveaux de participation parentale, notamment les conseils d'établissement, les comités de parents, les conseils d'administration, les comités EHDA ainsi que les comités liés aux services de garde, en précisant que certains de ces

espaces ne sont pas toujours mis en place faute de demandes ou de mobilisation. Elle a ensuite présenté son offre d'accompagnement sous forme de mentorat gratuit, visant à soutenir les comités de parents et leurs membres dans l'exercice de leur rôle. Cet accompagnement peut être adapté aux besoins spécifiques des milieux, qu'il s'agisse de formation sur la gouvernance scolaire, de soutien à la communication entre les instances ou encore d'outillage pour intervenir efficacement dans des dossiers tels que le budget, le projet éducatif ou les codes de vie. Elle a insisté sur l'importance pour les parents de mieux comprendre leur rôle afin de poser les bonnes questions et de participer activement aux décisions qui influencent la réussite des élèves.

Madame Normand-Charbonneau a également mis en évidence l'impact significatif de l'implication parentale, indiquant que celle-ci contribue davantage à la réussite des élèves que certaines pratiques plus traditionnelles comme le suivi des devoirs. Elle a proposé différentes formes d'accompagnement, incluant des formations, des capsules d'information et un soutien dans l'élaboration de plans d'action visant à favoriser la participation des parents. Elle a souligné que le projet éducatif constitue un levier central dans lequel s'inscrit l'ensemble des actions de l'école et qu'il représente une porte d'entrée privilégiée pour consulter les parents et comprendre leurs besoins.

Les discussions qui ont suivi ont porté principalement sur la difficulté pour les représentants des parents au conseil d'établissement de bien saisir les préoccupations de l'ensemble des parents. Il a été mentionné que les membres se sentent parfois limités à leur propre expérience et souhaitent pouvoir mieux représenter la diversité des réalités. En réponse, madame Normand-Charbonneau a précisé que la loi permet aux parents de consulter les autres parents et que le projet éducatif offre un cadre structurant pour effectuer ces consultations, notamment par le biais d'analyses des besoins, de sondages ou de mécanismes participatifs. Il a également été souligné que ces démarches doivent être discutées et organisées au sein du conseil d'établissement, en collaboration avec la direction et les autres membres.

Des précisions ont été apportées concernant les moyens concrets de consulter les parents, incluant la possibilité de créer des sondages, d'organiser des rencontres ou de mettre en place des comités, tout en rappelant que les parents disposent du droit de proposer et d'exiger de telles démarches. Il a été toutefois recommandé de privilégier une approche collaborative impliquant l'ensemble des acteurs de l'école afin d'assurer une meilleure cohérence et une plus grande efficacité.

La discussion a également porté sur le rôle du conseil d'établissement dans le suivi des mesures mises en place, notamment en lien avec le projet éducatif, les budgets et des enjeux comme la violence à l'école. Madame Normand-Charbonneau a rappelé que les parents doivent s'assurer non seulement de l'adoption de mesures, mais aussi de leur évaluation et de leur efficacité, en demandant des résultats concrets et en participant aux ajustements nécessaires.

Par ailleurs, plusieurs participants ont exprimé leur intérêt pour les formations proposées et ont souhaité connaître les modalités pour en bénéficier. Il a été précisé que ces démarches passeront par une coordination avec les responsables du comité de parents et qu'un plan de travail devra être établi afin de cibler les besoins prioritaires. L'initiative a été présentée comme un projet évolutif pouvant se déployer progressivement au cours de l'année.

Certaines préoccupations spécifiques ont également été soulevées, notamment l'importance d'assurer une meilleure inclusion des familles vulnérables, en particulier celles ayant des enfants en situation de handicap, et de leur offrir un accompagnement adapté afin de favoriser leur participation. Enfin, il a été confirmé que les documents présentés seraient rendus disponibles sur la page Teams du CP (dossier FCPQ) et que des suivis seraient effectués afin d'assurer la continuité des démarches entreprises.

Les échanges se sont conclus dans un esprit d'ouverture et d'intérêt marqué pour la poursuite de cette collaboration, mettant en évidence la volonté commune de renforcer la participation parentale et d'améliorer la gouvernance scolaire au bénéfice des élèves.

9. CONSULTATIONS

9.1. ÉCOLE GUY-DRUMMOND – DEMANDE D'APPROBATION AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC EN VERTU DE L'ARTICLE 240 DE LA LIP – ÉCOLE ÉTABLIE AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER (retour : 13 juin 2026)

9.1.1. Résolution

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur ayant été soumise.

(CP/26-05/03)

ATTENDU QUE l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique prescrit qu'exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, le centre de services scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période que ce dernier détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse;

ATTENDU QUE les articles 193 et 244 de la Loi sur l'instruction publique prévoient respectivement la consultation auprès du Comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

ATTENDU QUE l'école Guy-Drummond offre le programme primaire international depuis l'année scolaire 2007-2008;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation du Québec a déjà renouvelé l'approbation de l'établissement aux fins d'un projet particulier de l'école Guy-Drummond jusqu'en juin 2028;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer une nouvelle demande pour le maintien de l'école Guy-Drummond comme établissement aux fins d'un projet particulier;

ATTENDU QU'au terme de la période de consultation, une demande d'approbation auprès du ministre devra être déposée au plus tard en décembre 2026;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement et l'assemblée générale des enseignants de l'école Guy-Drummond ont respectivement adopté une résolution demandant au Centre de services Marguerite-Bourgeoys et au ministre de l'Éducation du Québec leur approbation pour continuer à offrir le programme primaire international;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au ministre de l'Éducation du Québec d'approuver l'établissement aux fins d'un projet particulier de l'école Guy-Drummond, pour une période de cinq (5) années scolaires, débutant le 1er juillet 2028;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire ainsi que de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 13 mai au 13 juin 2026;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis ainsi que des recommandations proposées par le sous-comité de consultation et émettre leurs propres commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par madame Ariane Ntibarikure et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter l'avis d'intention demandant, en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique, le maintien de l'établissement de l'école Guy-Drummond aux fins d'un projet particulier, à savoir le programme primaire international, pour une période de cinq (5) années scolaires, débutant le 1er juillet 2028, tel que soumis par le Service de l'Organisation scolaire.

(Proposé par madame Ariane Ntibarikure - Proposition adoptée à l'unanimité)

9.2. COLLÈGE SAINT-LOUIS – CRITÈRES D'INSCRIPTION 2027 2028 – FIN DE LA CONSULTATION ET NOUVELLE ADOPTION POUR CONSULTATION (retour : 13 juin 2026)

9.2.1. Résolution

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur ayant été soumise.

(CP/26-05/04)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA25/26-05-105 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 12 mai 2026, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;

ATTENDU QUE l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique édicte que le directeur de l'école participe à l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite, des politiques et des règlements du centre de services scolaire;

ATTENDU QU'aux fins d'application de l'article 96.25, l'article 183 de la Loi sur l'instruction publique édicte que le centre de services scolaire doit instituer, sous la direction du directeur général, un comité consultatif de gestion au sein duquel siègent les directeurs d'école, les directeurs de centre de formation professionnelle, les directeurs de centre d'éducation des adultes et des membres du personnel cadre du centre de services scolaire;

ATTENDU QUE l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique édicte que « le comité de parents doit être consulté sur l'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier et ses critères d'inscription »;

ATTENDU QUE l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique édicte que le Centre de services scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles établies aux fins d'un projet particulier;

ATTENDU QUE l'article 244 de la Loi sur l'instruction publique édicte que « Les fonctions et pouvoirs prévus aux articles 233 à 240 sont exercés après consultation des enseignants »;

ATTENDU QUE, par la résolution CA25/26-02-069, le Conseil d'administration a adopté, aux fins de consultation, les critères d'inscription du Collège Saint-Louis pour l'année scolaire 2027-2028;

ATTENDU la réception du rapport de la protectrice de l'élève au mois d'avril 2026;

ATTENDU QU'à la suite du rapport déposé, une refonte des critères d'inscription du Collège Saint-Louis 2027-2028 a dû être réalisée afin de prendre en considération les recommandations émises par la protectrice de l'élève;

ATTENDU en conséquence qu'il est recommandé de mettre fin à la consultation tel qu'adopté par résolution CA25/26-02-069 et de déposer de nouveaux critères d'inscriptions pour consultation;

ATTENDU QUE ces critères doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement du Collège Saint-Louis, du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire ainsi que de la Direction générale; **ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 13 mai au 13 juin 2026;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis ainsi que des recommandations proposées par le sous-comité de consultation et émettre leurs propres commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mettre fin à la consultation en cours, tel que déposé par la résolution CA25/26-02-069 et d'adopter le nouveau projet de critères d'inscription 2027-2028 du Collège Saint-Louis soumis par le Service de l'Organisation scolaire.

(Proposé par madame Raymonde Gomis - Proposition adoptée à l'unanimité)

10. SUIVIS ET INFORMATIONS

10.1. FORMATION DU MEQ

Monsieur le président rappelle qu'une formation du MEQ est obligatoire pour les membres des CE. Il mentionne qu'il est de la responsabilité des délégués de retourner dans les CE afin de rappeler cette obligation pour tous. Il est précisé que tous les membres du CE, incluant les élèves assistant à ses séances, doivent obligatoirement suivre cette formation. Un membre signale qu'il est souvent ignoré que les deux représentants du conseil des élèves ont un droit de vote sur le CE et qu'ils doivent suivre la formation.

10.2. CHALEUR DANS LES ÉCOLES

Mesdames Naim et Rochette présentent le projet de résolution du sous-comité en charge de l'étude du dossier en lien avec la chaleur dans les écoles.

10.2.1. Résolution

(CP/26-05/05)

ATTENDU QUE les changements climatiques influencent les températures saisonnières à la hausse;

ATTENDU QUE plusieurs écoles ont été construites sans climatisation centrale et n'ont pas un système électrique adéquat permettant d'en installer un;

ATTENDU QUE les parents sont inquiets des conséquences de la chaleur sur la santé et la performance scolaire de leur enfant;

IL EST PROPOSÉ par madame Katherine Rochette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents :

A) de prendre en considération les différents moyens mitigateurs tel que :

- **Uniformes scolaires** : choix de couleur adaptée, ainsi que de tissu. Offrir la possibilité aux élèves de porter des vêtements appropriés lors des canicules;
- **Cour d'école** : suivre les recommandations de la section 1.6 du document [Aménager la cour, un travail d'équipe! : Guide pour la réalisation d'un projet d'aménagement d'une cour d'école primaire](#) publié par le MEQ en 2024 ;
- **Gazebo/classe externe** : installer des gazebos permanents en bois qui pourront aussi servir de classe externe ;
- **Toiture végétalisée** : étudier la possibilité d'installer des toitures vertes permettant de rafraîchir naturellement l'intérieur ;
- **Fontaine d'eau à l'extérieur** : installer des fontaines à l'extérieur ou à l'intérieur, prêt d'une entrée donnant sur la cour ;
- Créer des **journées canicules**;
- **Reporter** les examens lors des canicules;
- Établir des **ententes** avec les villes et arrondissements afin de permettre l'utilisation de leurs installations lors de canicules, au besoin;
- **Fournir ou proposer des Foulard rafraîchissants** (le CSS pourrait en faire faire avec le logo et les écoles pourraient les vendre aux élèves et personnels pour des levées de fonds);
- **Permettre** le port de la casquette mouillée;

- Installer des **filtres dans les fenêtres** : Pellicules pour fenêtres résidentielles | Pellicules solaires et pellicules de protection | 3M Canada;

- B) **QUE** le CSSMB produise les résultats des études en cours ou déjà faites;
- C) **QUE** le CSSMB établisse une liste des écoles, ainsi que des locaux, en ordre de priorité, comme étant problématiques lors de canicules (comme il a été fait pour le plomb dans l'eau et les toitures);
- D) **QUE** les écoles établissent une liste des élèves qui sont plus à risque de problèmes de santé dû à la chaleur comme elles le font pour les allergies (Épipen)

(Proposé par madame Katherine Rochette - Proposition adoptée à l'unanimité)

Madame Naim remercie mesdames Rochette et Beauchamp, ainsi que monsieur Rifai pour leur travail dans ce dossier.

10.3. PROJETS PARTICULIERS

Le point est reporté.

10.4. ACTIVITÉ NATIONALE DE LA FCPQ (Orford) (30 mai 2026)

Madame Beauchamp indique avoir transmis, il y a environ une semaine et demie, une communication à l'ensemble des participants concernant l'organisation du transport vers l'activité nationale de la FCPQ. Elle précise qu'une rencontre Teams a permis de recenser plusieurs offres de covoiturage, dépassant les besoins exprimés, les deux personnes initialement en recherche ayant déjà trouvé une solution. Elle invite toutefois toute personne n'ayant pas encore signalé un besoin particulier à se manifester rapidement. Elle mentionne également que certains participants ont annulé leur présence, ce qui pourrait nécessiter des ajustements. La question du suivi des inscriptions demeure en cours. Concernant le déroulement de l'activité, madame Beauchamp rappelle que le lancement officiel aura lieu à 13 heures 30 avec la conférence de monsieur Pierre Bruneau. Plusieurs choix de conférences seront ensuite proposés, incluant des présentations de l'équipe de formation de la FCPQ. Elle encourage fortement les participants à profiter de l'événement pour échanger avec ces intervenants. Elle souligne qu'un espace d'exposition sera accessible dès 12 heures, bien que le dîner ne soit pas inclus. Le souper du samedi soir, quant à lui, est prévu vers 19 heures et sera offert. Elle évoque également la possibilité d'organiser une activité informelle, comme un brunch, le dimanche matin.

En conclusion, madame Beauchamp confirme que l'ensemble des participants semblent prêts et se dit impatiente de les retrouver lors de l'activité. Monsieur Dominic Roussel précise qu'un suivi sera effectué afin de régulariser la liste des inscriptions et qu'une négociation est envisagée concernant les crédits pour les absences.

10.5. ÉLECTIONS AU CA

Monsieur le président annonce que madame Raymonde Gomis est élue au Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. Il remercie monsieur Jérôme Pépin pour sa participation à la course électorale. Monsieur Boutenbat remercie également l'ensemble des personnes engagées dans le processus. Il encourage les membres à maintenir leur implication.

11. MOT DE LA PRÉSIDENTE

11.1. CORRESPONDANCE

Monsieur le président n'a aucune correspondance particulière à signaler;

Monsieur le président rappelle l'importance de la présence des membres à la rencontre du Comité de parents du mois de juin, tenue en présentiel. Il souligne les besoins organisationnels liés à la logistique et insiste pour que les membres répondent au sondage, accessible par code QR, afin de confirmer leur participation. Cette démarche vise à assurer le quorum et à planifier adéquatement l'événement. Madame Naim précise qu'un courriel sera également envoyé à l'ensemble des membres afin de recueillir les réponses, facilitant ainsi la planification du repas et de l'organisation générale. Elle indique qu'un second courriel sera transmis ultérieurement pour proposer un choix de menu, comme à l'habitude. Il est confirmé que la rencontre aura lieu le mercredi 10 juin. Une modification fut apportée en raison de l'indisponibilité de la salle le jeudi initialement prévu.

12. VISITE AU CA DU 12 MAI 2026

Madame Josy Ngassam indique être arrivée en retard à la séance du CA du 12 mai 2026 en raison d'un imprévu et de difficultés d'accès, ce qui a limité son observation. Elle mentionne toutefois que les discussions portaient principalement sur des coupures budgétaires affectant l'ensemble des centres de services scolaires. Ces mesures incluraient notamment des suppressions de postes ainsi que des ajustements aux départs à la retraite. Monsieur Boutenbat souligne également des présentations réalisées par des élèves, qu'il qualifie de très impressionnantes. Monsieur le président précise que ces interventions provenaient notamment de la table unifiée des conseils des élèves, mettant en valeur la qualité des réalisations étudiantes.

13. COMPTE-RENDUS DES INTERVENANTS DU CP

13.1. EHDAA

Madame Yolande Goufack présente une activité réalisée en collaboration avec son organisme, l'école montréalaise, ainsi que les agents de liaison école-famille-communauté, soulignant leur rôle essentiel. Elle décrit un projet pilote intitulé « Soit au village », destiné aux classes d'adaptation, visant à favoriser la participation des familles. L'activité, tenue à l'école des Grands-Êtres, a permis de réunir parents et enfants autour d'activités culturelles et d'un repas, créant un moment significatif d'échange. Elle souligne l'impact très positif de cette initiative, notamment pour des familles peu habituées à ce type d'événements. Madame Goufack mentionne qu'une seconde activité est prévue le 13 juin à l'école Pierre-Rémy. Elle exprime toutefois ses inquiétudes quant à la poursuite du projet en raison des contraintes budgétaires et de la possible perte des agents de liaison.

Madame Katherie Rochette, présidente du CCSEHDAA, évoque un événement organisé par le comité qu'elle préside, mettant en valeur des projets d'inclusion et d'intégration scolaire. Elle indique que 14 projets ont été présentés et que plusieurs écoles ont été récompensées pour leurs initiatives. Le premier prix, d'une valeur de cinq cents dollars (500\$), a été remporté par le projet de l'école des Sources, intitulé « *L'intégration sociale grâce au hockey* » (Andrew Lissage, Alexandre Dannel, Ludovic Forbes-Tarvidel, Stéphanie Méthot). Le second prix, d'une valeur de trois cents dollars (300 \$), a été remporté, par le projet de l'école des Sources, intitulé « *Céramique et mosaïque* » (Line Ouellette). Le troisième prix, d'une valeur de deux cents dollars (200\$) a été remporté ex-aequo par le projet de l'école Notre-Dame-des-Rapides, intitulé « *Correspon'danse* » (Camille Mongrain, Marjolaine Gouin) et par le projet de l'école Pointe-Claire, intitulé « *Tricoté serré* »

(Virginie Brouillard, Anne-Marie Bélisle). Les prix coup de cœur de la direction générale sont remportés par les projets « *Café 842* » de l'école secondaire des Sources, « *Chaque enfant a un prénom* » de l'école Lajoie et « *Balado La Belle et la Bleue* » de l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII. Ces trois projets remportent la somme de cent dollars (100\$).

13.2. INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

Madame Raymonde Gomis souligne le travail accompli au cours de l'année, avec le soutien de madame Naim, et remercie les parents pour leur participation. Elle insiste toutefois sur l'importance d'une meilleure mobilisation des parents et demande aux délégués de relayer activement l'information dans leurs milieux. Elle rappelle que, malgré certaines critiques concernant le volume de communications, les conférences sont offertes pour répondre aux besoins des familles. Madame Gomis indique que deux conférences restent à venir, soit le 27 mai avec madame Myriam Coppry et le 11 juin sur le passage primaire-secondaire avec monsieur Dominic Haché. Elle encourage fortement la participation, particulièrement lorsque les conférences sont animées par des ressources éducatives directement impliquées auprès des élèves.

Madame Gomis rappelle que la conférence « Ma famille, mon enfant » demeure accessible en reprise jusqu'au 17 juin, après quoi elle ne sera plus disponible. Elle précise que certaines conférences ne peuvent être enregistrées afin de protéger la confidentialité des situations individuelles abordées.

Par ailleurs, madame Gomis souligne la tenue d'une conférence sur la douance, une première pour le Comité de parents, qui a suscité un grand intérêt. Bien qu'aucun enregistrement ne soit disponible, le matériel présenté (PowerPoint) a été transmis afin de soutenir les parents.

Madame Gomis invite les parents à consulter ces outils et à s'en servir pour accompagner leurs enfants. Elle rappelle à nouveau les dates des prochaines conférences et réitère l'importance d'y participer. Madame Naim appuie les propos de madame Gomis, insistant sur la nécessité d'une présence accrue aux conférences.

13.3. INNOVATION ET COMMUNICATION

Madame Émilie Genty informe les membres de la création d'un questionnaire récemment transmis par le secrétaire du CP. Elle précise que cet outil vise à améliorer le recrutement des parents ainsi que leur participation au sein des conseils d'établissement (CE) et du Comité de parents (CP). Elle invite les membres à y répondre afin de permettre l'élaboration d'outils mieux adaptés aux besoins des milieux. Madame Naim indique que le questionnaire n'a pas encore été envoyé à tous les membres et qu'un envoi officiel est prévu prochainement. Elle mentionne que celui-ci sera transmis par courriel et qu'il comprend 11 questions. Elle insiste sur l'importance de la participation des membres afin d'appuyer les travaux du comité en matière de recrutement et de relève. Madame Lyne Beauchamp propose de coordonner un échange avec madame Genty d'ici la rencontre du 10 juin. Elle souhaite notamment assurer la continuité de la formation destinée aux nouveaux membres à l'automne. Elle suggère également de revoir les documents transmis lors des assemblées générales. Madame Genty se montre favorable à cette collaboration et confirme sa disponibilité pour en discuter ultérieurement.

13.4. TRANSPORT

Le point est reporté.

13.5. FCPQ

Madame Beauchamp indique souhaiter apporter deux précisions. Premièrement, elle rappelle que tout membre d'un conseil d'établissement peut s'inscrire directement à la FCPQ. Cette adhésion donne accès gratuitement à divers outils, documents et services, incluant un service de clavardage et une assistance téléphonique permettant d'obtenir rapidement des réponses. Elle précise toutefois que les demandes d'accompagnement spécifiques via madame Lorraine Normand-Charbonneau doivent transiter par le Comité de parents.

Deuxièmement, madame Beauchamp souligne l'existence d'une formation offerte par la FCPQ portant sur les budgets scolaires. Elle mentionne que cette formation se tient malheureusement à la même date que la conférence organisée par le Comité de parents, soit le 27 mai. Elle juge néanmoins pertinent d'informer les membres de cette opportunité offerte à l'ensemble des parents du réseau public.

Un délégué s'informe de la possibilité d'un visionnement en différé de cette formation. Madame Beauchamp indique que cela semble peu probable, sous réserve de validation.

Madame Naim précise que la conférence du Comité de parents du 27 mai est enregistrée et pourra être visionnée ultérieurement. Elle recommande ainsi aux parents intéressés de prioriser leur participation en fonction de leurs besoins, en tenant compte de cette possibilité de reprise.

13.6. TRÉSORERIE

Monsieur Dominic Roussel présente les modalités de remboursement liées à la participation à l'activité nationale de la FCPQ. Il demande aux participants de conserver toutes leurs pièces justificatives, notamment les factures d'hôtel, de restauration ainsi que les preuves de dépenses liées à l'essence. Ces documents sont requis afin d'assurer une reddition de comptes conforme auprès du Centre de services et de justifier l'utilisation des fonds publics. Il précise que des montants maximaux sont déjà établis pour l'hébergement, le kilométrage et les indemnités journalières (per diem). Les remboursements seront effectués selon ces barèmes prédéterminés. Les factures servent principalement à démontrer la présence à l'événement.

Monsieur Roussel demande aux participants de lui transmettre des copies (photos) des factures par courriel, tout en conservant les originaux. Il indique qu'il préparera les chèques à l'avance afin de les remettre lors de la prochaine rencontre en présentiel.

Un délégué soulève une préoccupation concernant le coût élevé du carburant et l'adéquation du taux de remboursement. Monsieur le trésorier précise que les taux appliqués sont ceux prescrits par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et qu'ils doivent être respectés. Madame Tania Naim ajoute que ces montants ont été approuvés antérieurement et ne peuvent être modifiés à ce stade. Le délégué souligne néanmoins l'impact financier pour les parents et suggère de revoir ces modalités à l'avenir. Monsieur Roussel reconnaît la problématique tout en réaffirmant le respect des règles en vigueur.

En réponse à une question, il est confirmé que les remboursements seront effectués lors de la rencontre du 10 juin. Madame Naim précise que les chèques pourront être envoyés par la poste en cas d'absence, avec un délai de dépôt avant la fin du mois de juillet.

Enfin, M. Roussel invite les membres à transmettre leurs documents à l'avance et à confirmer leur présence afin de faciliter la gestion des remboursements.

14. VARIA

Aucun point n'a été traité en Varia.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 30. La prochaine rencontre du CP se tiendra le mercredi, 10 juin 2026, dans la salle Diane Lamarche-Venne, au 1100, boulevard de la Côte-Vertu à Saint-Laurent.

Monsieur Fayçal Boutenbat,
Président 2025-2026 du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

P.V. 21 MAI 2026 – CP
/rm